

Même au plus fort de la crise sanitaire, la recherche n'est pas une priorité de ce Gouvernement

Le Parlement a définitivement adopté, le 23 avril 2020, la deuxième loi de finances rectificative pour 2020. Elle comprend de nombreuses mesures d'aide aux entreprises et aux ménages et porte à un montant total d'environ 110 milliards d'euros le budget du plan d'urgence. Dans ce cadre, une provision de 8 milliards d'euros est consacrée aux dépenses exceptionnelles de santé.

En revanche, cette deuxième loi budgétaire, pas plus que la première, ne prévoit de dispositions en faveur de la recherche ou de l'enseignement supérieur. Plusieurs États européens soutiennent par des moyens budgétaires considérables la recherche sur le virus et la lutte médicale contre la pandémie. C'est le cas de l'Allemagne qui a annoncé consacrer, pour l'année 2020, 3,5 Md€ afin de financer des équipements médicaux et la recherche d'un remède contre le coronavirus. Par ailleurs, le ministère fédéral allemand de l'Éducation et de la Recherche vient d'accorder un financement de 150 M€ pour la mise en place d'un réseau de recherche visant à regrouper et à renforcer les activités de recherche de la médecine universitaire allemande.

En France, pour s'en tenir à la seule recherche bio-médicale, l'Académie de médecine estime que le budget de la recherche publique qui lui est consacré a baissé de près de 25 % entre 2008 et 2019. Ce budget représente aujourd'hui moins de 18 % du budget de la recherche publique, contre 50 % en Allemagne. Autre chiffre alarmant, le nombre de personnels hospitalo-universitaires a baissé de 6,3 % en cinq ans.

Lors de son audition par la commission de la culture du Sénat, le 6 avril dernier, la ministre chargée de l'enseignement et de la recherche m'avait répondu : « nous consacrons 4 milliards d'euros au déploiement du volet clinique et au développement de médicaments » et « 50 millions d'euros dédiés au fonctionnement et à l'investissement » de la recherche sur le virus.

<http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20200406/cult.html>

Ces engagements budgétaires n'étant pas repris dans le projet de loi de finances rectificative, j'ai déposé un amendement (n° 333) pour apporter un milliard supplémentaire à la recherche. Pour respecter les contraintes de la loi organique sur les finances publiques, cette somme a été prélevée sur les programmes consacrés à la recherche spatiale et en matière économique et industrielle :

http://www.senat.fr/enseance/2019-2020/403/Amdt_333.html

C'est mon collègue Pascal Savoldelli, Sénateur du Val-de-Marne, qui a défendu cet amendement au nom de mon groupe (CRCÉ). Un autre amendement (n° 297) était destiné à aider les étudiants boursiers. Pour ce dernier, le ministre des Comptes publics, Gérald Darmanin, a répondu que « les économies liées au confinement » permettaient d'apporter 40 millions d'euros supplémentaires aux étudiants. Pour la recherche, le ministre considère que « pour accélérer la recherche autour du Covid-19, quelques 50 millions d'euros sont budgétisés dans ce PLFR. Les 5 milliards d'euros consacrés à la recherche sur dix ans, qui ont été évoqués, figureront quant à eux dans la future loi de

programmation pluriannuelle de la recherche, qui sera traduite dans le prochain projet de loi de finances ».

http://www.senat.fr/seances/s202004/s20200422/s20200422005.html#par_5747

La loi de finances rectificative n° 2020-473 du 25 avril 2020 ne mentionne aucune augmentation de crédits spécifiquement consacrés à la recherche ou à l'enseignement supérieur. On peut donc supposer que ces 50 millions seront mobilisés après un redéploiement au sein d'une enveloppe budgétaire qui restera inchangée. En clair, tous les programmes du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche vont être mis à contribution pour financer la recherche sur le virus. Il n'y aura pas de moyens budgétaires nouveaux. Toutes les mesures nouvelles annoncées par la ministre seront financées avec le budget voté l'an passé par le Parlement.

Ainsi, lorsque la ministre déclare à France culture, le 13 avril, qu'elle a « décidé d'autoriser les organismes et les établissements à prolonger les durées de thèse, les contrats doctoraux » et des projets financés par l'ANR, elle demande en fait aux établissements et aux organismes de trouver les financements avec leurs dotations initiales !

Il n'y aura donc pas de moyens budgétaires supplémentaires pour la recherche en 2020 et le Gouvernement cache cette décision politique par l'évocation, répétée comme un mantra, d'un investissement budgétaire massif de 25 milliards d'euros dans les dix prochaines années. Pour le budget 2021, cet « effort historique » correspond finalement à une modeste augmentation de 400 millions d'euros pour les programmes ministériels consacrés à la recherche et les revalorisations salariales de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.

Ce relatif croît s'inscrit dans le cadre budgétaire contraint défini par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, votée le 22 janvier 2018. Il a été scrupuleusement respecté jusqu'à présent et les budgets de la recherche et de l'enseignement supérieur s'y sont strictement conformés. Enfin, on notera que le montant des 400 millions d'augmentation prévu pour 2021 n'est pas considérablement supérieur à celui du total des annulations de crédits subit par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur en 2019.

MIRES	2018	2019	2020	2021
Loi de programmation 2018-2022	27,4	27,87	28,02	28,2
Autorisations d'engagement	27,6	27,9	28,67	
Crédits de paiement	27,7	28,1	28,68	
Exécution	27,41	27,78		
Annulation	0,22	0,32		

Évolution des budgets de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur, en milliards d'euros.

Cette évolution programmée et contrainte des budgets montre que l'ambition gouvernementale n'a jamais été de faire de l'augmentation des moyens donnés à la recherche et à l'enseignement supérieur un objectif politique de l'actuel quinquennat. La seule « décision historique » que pourrait prendre ce Gouvernement, pour le dernier exercice budgétaire complet de la mandature, serait donc d'abandonner la trajectoire budgétaire fixée en 2018. Aucune déclaration présidentielle ne laisse à penser que Bercy pourrait desserrer l'étau budgétaire dans lequel l'enseignement supérieur et la recherche sont enserrés depuis 2017. Il est même assuré que le recrutement de personnel des organismes restera à l'étiage atteint en 2019.

En revanche, la charge fiscale du crédit d'impôt « recherche » (CIR) va sans doute continuer de progresser. En 2017, elle était de 5,7 Md€ et elle estimée pour l'année 2018 à 5,8 Md€, soit une augmentation de 1,75 %. Pendant la même période, de 2017 à 2018, la part de la R & D des entreprises (DIRDE) dans le PIB est restée stable avec un ratio de 1,44 %. La dépense fiscale du CIR progresse donc plus vite que l'effort de recherche des entreprises rapporté à l'évolution du PIB. Dans le même temps, le financement de la recherche par les administrations publiques n'a progressé que de 1 % en 2018. Son ratio par rapport au PIB a même baissé en 2018 pour s'établir à 0,76 %, contre 0,77 % en 2017.

Cette baisse des moyens de la recherche publique comparée à la hausse de la créance fiscale du CIR montre bien qu'elle est la priorité de ce Gouvernement. Depuis le début de ce quinquennat, non seulement l'effort de recherche de la France n'a pas augmenté, mais, de plus, la proportion des financements attribués aux administrations publiques n'a cessé de baisser. Le discours du chef de l'État sur la recherche et les annonces budgétaires de son Gouvernement s'inscrivent tout compte fait dans le mouvement de ce double renoncement.

Pierre Ouzoulias, Sénateur des Hauts-de-Seine